Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213501802-20261117-DELIB53_2026-DE

Département d'Ille et Vilaine

N° 2026 053

MAIRIE DE MINIAC-SOUS-BECHEREL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Date de convocation : 6 novembre 2026

Convocation affichée le : 6 novembre 2026

Liste des délibérations affichée le : 13 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Miniac-Sous-Bécherel, s'est réuni, après convocation légale, au lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Christophe GAIGNERIE, Maire de Miniac-Sous-Bécherel.

Nombre de membres :	
En exercice	**15**
Présents	**13**
Pouvoirs	00
Votants	**14**

Etaient présents :
M. Jean-Christophe GAIGNERIE, M. Jean-Marc ROUDAUT, Mme Angélique MÉLIGNER, M. Ludovic EVEN, M. Gaëtan COUVRIE, M. Maxime VILBOUX, Mme Carine GEFFROY, Mme Marie-Haude SAUDRAIS, Mme Amandine MANDARON, Mme Emeline BELTRAM, Mme Carolane PANNIER--PERRET, M. Kevin ANDRÉ, Mme Solène BOCHER.
formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : M. Kevin POIRIER, M. Ludovic CHASSAN (a donné pouvoir à Mme Amandine MANDARON)

Secrétaire de séance : M. Kevin ANDRÉ a été désigné Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal.

Adhésion à l'ALEC du Pays de Rennes et au service de Conseil en Energie Partagé de l'ALEC

Vue la 3ème Stratégie Nationale Bas Carbone publiée le 18 juillet 2026 et fixant la trajectoire climatique de la France jusqu'en 2035, en particulier visant la réduction de 50% des émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 1990, l'atteinte de la neutralité Carbone en 2050 et visant à terme la sortie des énergies fossiles,
Vu le Plan Climat Air Energie Territorial de Rennes Métropole 2025-2030
Vue la stratégie patrimoniale communale et la politique de transition énergétique communale,
Considérant la nécessité d'un accompagnement des services et des élus permettant d'œuvrer pour la réduction des consommations d'énergie, des dépenses qui y sont liées et des émissions de Gaz à effet de serre du patrimoine communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER l'adhésion à l'ALEC du Pays de Rennes
- D'APPROUVER l'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé mis en place par l'ALEC du Pays de Rennes
- D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention d'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé
- D'AUTORISER l'accès aux données de consommation d'énergie et d'eau potable de la collectivité par l'ALEC du Pays de Rennes auprès des fournisseurs

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213501802-20261117-DELIB53_2026-DE

- D'AUTORISER la publication des informations de consommations d'énergie et d'eau potable de son patrimoine dans l'observatoire de la rénovation énergétique de l'ALEC du Pays de Rennes
- DE PRENDRE ACTE du concours de l'EPCI pour les années 2027, 2028, 2029 à hauteur de 40 % de la cotisation spécifique au Service de conseil en énergie Partagé permettant de réduire le reste à charge pour la commune

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Jean-Christophe GAIGNERIE.

